

Réunion inspection académique du 12 janvier 2018 à 17h30

Présents : parents d'élève des écoles primaires et des collèges du nouveau secteur fusionné « Diderot - Voltaire », fédérations de parents (PEEP, FCPE), Principal du collège Diderot, Principale du collège Voltaire, inspecteurs affectés au nouveau secteur.

M. le directeur académique nous confirme la suspension du projet présenté le 19/12/17 et nous en explique les 2 raisons principales :

- Problème de calendrier : manque de temps pour permettre une concertation sur le sujet
- Garantie sur le maintien du statut REP+ des écoles et passage en REP des collèges non assuré en raison du calendrier ministériel

Il nous présente ensuite l'objectif de la réunion du jour : constituer un groupe de travail avec une partie des personnes présentes, et une partie des professeurs (qui étaient présents à une réunion tenue le même jour en début d'après-midi). Plusieurs réunions seront nécessaires. La priorité pour ce groupe de travail est de travailler sur la rentrée 2018 et la baisse des effectifs du collège Diderot, en définissant des critères d'affectation des futurs 6^e aux 2 collèges. Les modalités pour les rentrées suivantes seront débattues ultérieurement.

Rien ne change pour la rentrée 2018 pour les futurs élèves de 5^e, 4^e et 3^e.

Au niveau calendrier, il convient donc de définir ces règles d'affectation d'ici début février pour les présenter aux différentes instances avant les vacances de février. Les affectations définitives étant communiquées aux parents 2^e quinzaine de mai. Les demandes de dérogation pourront ensuite être demandées.

Concrètement, lorsqu'un secteur comporte 2 collèges, les parents peuvent choisir le collège pour leur enfant. Un refus peut néanmoins être prononcé en raison d'un sureffectif. Il faut donc définir des critères clairs de refus, qui sont pédagogiquement fondés, et non contestables.

Un sondage va être proposé aux parents afin d'avoir une idée sur les vœux des parents pour l'entrée en 6^e de leur enfant vers l'un ou l'autre des 2 collèges. Ce sondage sera anonyme. Ces vœux n'étant bien évidemment pas pris en compte officiellement pour l'affectation définitive et pourront donc être modifiés lors du remplissage des dossiers.

Précision : lorsqu'un enfant commence sa scolarité dans un collège, il pourra faire l'ensemble des classes du collège dans le même établissement.

Au moment des inscriptions pour la 6^e, les parents formuleront un vœu 1 pour le choix du collège et un vœu 2. Si le vœu 1 ne peut être accordé pour des raisons de sureffectif, il faudra donc définir des critères de priorité qui sont pour partie des critères nationaux (Handicap, médicaux, boursier...), et d'autres critères en réflexion pour ce groupe de travail.

Des solutions ou adaptation des moyens de transport pour déposer les enfants dans chacun des deux collèges sont déjà en cours d'étude. La capacité d'accueil en demi-pension pour les 2 collèges est assurée.

Le principal de collège Diderot a rappelé que des journées seront prévues pour accueillir les futurs élèves (généralement en mai), ainsi que des portes ouvertes pour les élèves et les parents, et qu'il est tout à fait envisageable de visiter ce collège sur demande.

Les représentants de parents demandent à participer à une concertation pour un projet à plus long terme et une re-sectorisation beaucoup plus large (tout Besançon) afin d'améliorer sensiblement la mixité sociale sur tous les collèges et permettre à tous les élèves d'avoir les mêmes chances.